

SEANCE du 21 Septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un Septembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de Août, sous la Présidence de Madame Evelyne GRIMAUULT

Étaient présents : Mmes BOISSEAU, CLEMENT, DRUGEON, LE DREN-RAIMBAULT, ODIAM et PALOUS
Mrs BRILLAUD, DUSSEY, GABARD, GUIGNARD, MENARD, NEDEY et VIVIER

Étaient excusé : Mr CARDOT

Procuration :

Était absent :

Secrétaire de Séance : Mme GRIMAUULT

.....

1°) OBJET : Convention cadre de mutualisation entre les communes de seiches sur le Loir et Montreuil sur Loir

Mr Le maire rappelle les échanges engagés avec la commune de Seiches afin de mutualiser nos services techniques. Ce rapprochement est apparu utile pour plusieurs raisons :

1. Les équipements et matériels de la commune voisine peuvent faciliter la réalisation de certains travaux.
2. La situation de « travailleur isolé » constatée à Montreuil sur loir peut présenter des risques certains qu'il faut s'efforcer de limiter. Elle peut aussi nuire à l'efficacité de certaines actions qui gagneraient à être effectuées à deux.

Dans ce contexte, les communes ont élaboré ensemble une convention annexée à la présente délibération.

Le Maire propose au conseil municipal d'accepter les termes de cette convention et de l'autoriser à la signer, ainsi que tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de cette mutualisation.

Après avoir délibéré le conseil municipal, approuve à l'unanimité la convention.

2°) OBJET : Renouvellement de la convention des écoles de seiches sur le Loir

Dans le cadre de la carte scolaire, les enfants de la commune de Montreuil sur Loir sont scolarisés dans les écoles primaire et maternelle de la commune de Seiches sur le Loir. La commune de Seiches sur le Loir demande une participation aux frais de scolarité.

Aussi, je vous demande de m'autoriser à signer la convention pour 2021 selon notre accord avec la commune concernée, soit :

- Frais de scolarité pour la maternelle : 13 x 1620.89 € = 21071.57 €
- Frais de scolarité pour l'élémentaire : 20 x 441.03 € = 8820.60 €

Soit un total de : **29892.17 €**

Abattement de 10% : 2989.20 €

- Un total pour les frais de scolarité 2021 : **26 902.97 €**

Après avoir délibéré le conseil municipal, approuve à l'unanimité la convention

3°) OBJET : Renouvellement de la convention Ecole du Sacré Cœur Villevêque

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

La participation aux frais de scolarité des enfants résidant sur notre commune est une dépense obligatoire puisque nous ne possédons pas de groupe scolaire.

La présidente de l'OGEC, nous a sollicité pour obtenir une participation aux frais de scolarité de nos enfants pour un montant de **6157.13 €**.

- Élèves maternelles : 1493.39€ x 2 élèves = 2986.78 €
- Élèves élémentaires : 419.24€ x 2 élèves = 838.48 €
-
- Soit un total de : **3825.26 €**

Afin de respecter l'équité entre les enfants de la commune, je vous propose d'accepter cette demande.

Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget primitif à l'article 6042.

Après avoir délibéré le conseil municipal, approuve à l'unanimité la convention.

4°) Information sur les coordinateurs et recenseurs de la commune

Le coordinateur sera Adeline Théveny Duarte.

Me Grimault remplacera Adeline pendant son congé maternité.

L'agent recenseur sera Me BLOUIN Monique.

5°) Questions diverses :

Projet Sieml pour le chemin des hauts

Une discussion importante a été engagée sur le projet Sieml , pas de ce solution arrêtée.

Fait et délibéré à Montreuil-Sur-Loir, le 21 Septembre 2021

Le Maire,

Philippe CARDOT

Le prochain conseil municipal aura lieu le **mardi 26 Octobre 2021 à 20h00.**